

TGIRT-EIBJ Chapais-  
Chibougamau  
UA 26-64 et 26-66

Procès-verbal de la  
**TREIZIÈME RENCONTRE**

Tenue le 7 novembre 2018, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de  
Chibougamau



Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James  
Eeyou Istchee James Bay  
Regional Government

**APPROUVÉ LE : 29 JANVIER 2019**

## Table de GIRT Chapais-Chibougamau

Présences aux rencontres du 7 novembre 2018



Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James  
Eeyou Istchee James Bay  
Regional Government

Délégué	Présence	Substitut	Présence
Steve Gamache		Denise Larouche	x
Manon Cyr			
Denis Chiasson	Jusqu'à 19h	Julie Boilard	
Dave Lepage	x	François Bellavance	
Miriam Audrey Lessard Légaré	x	Marie-Eve Gosselin	
Jean-Claude Villeneuve			
Mireille Gravel			
Jean Blanchard		Fernand Potvin	
Normand Boucher		Raymond Bouchard	
Varley Shecapio Blacksmith		Paul Dixon	
Paul Dixon			
Adario Masty		Johny Cooper	
Chris Cooper			
Paul Gravel			
Pierre Leblond			
Allan Saganash		Arthur Bosum	
Lise Aubin	x	Doris Paul	
Sonia Côté		Martial Pouliot	
Martin Blanchet	x	Michel Laurendeau	
Régis Simard		Daniel Savard	x
Jacqueline Leroux			
Karole Gagnon		Sylvain Lépine	
Daniel Bédard		Isabelle Paradis	
Valérie Savard		Nancy Toulza	
Pascal Tremblay			
Gino Manning		Marie-Claude Tremblay	
Marie-Claude Tremblay		Danielle Meilleur	
Daniel Forgues		Darquise St-Georges	

Observateur, invité	Présence
Martin Filion (animateur)	x
Johanne Morasse	x
Serge Bergeron	x
Julien second	
Stephan Ouellet	
Dany Hogue	x
Simon Blanchet	

### Confirmation de présence ou d'absence

Présence	
Présence par téléphone	
Absence	

# TGIRT-EIBJ CHAPAIS-CHIBOUGAMAU

## TREIZIÈME RENCONTRE

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
1. Ouverture de la rencontre, tour de table	La rencontre débute à 16 h 30. Les participants se présentent à tour de rôle.	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. Un délégué fait remarquer que le point 11 ne s'applique probablement pas à la table de GIRT de Chapais-Chibougamau. Après vérification, il y a eu au moins deux rapports de consultation dont un s'applique à cette table de GIRT.	Sur proposition de M. Martin Blanchet, dûment appuyé par M. Daniel Savard, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal du 20 juin 2018	L'animateur passe le procès-verbal en survol et porte une attention particulière aux décisions et aux points de suivi. L'animateur rappelle le contexte relatif à une correspondance et la raison pour laquelle ce point avait soulevé des discussions et que des actions ont été demandées. Entre autres, il était convenu de transmettre une demande au MFFP pour qu'à l'avenir, la table de GIRT soit consultée pour tout ce qui concerne les sentiers VHR sur son territoire. Lors de la même rencontre, il avait également été demandé de mettre à jour la carte des chemins multi usages et des sentiers VHR et de la ramener à la table de GIRT. Un outil de cartographie interactive en ligne a été réalisé et disponible. L'animateur en explique le fonctionnement et invite les délégués à l'utiliser. L'animateur rappelle la présentation synthèse de l'étude sur trois poissons du lac Opémiska qui a été faite lors de la dernière rencontre. Aussi, il avait été demandé que cette présentation soit faite également aux administrateurs du GREIBJ. Un délégué mentionne que cette présentation s'inscrit dans une démarche en vue de créer une aire faunique communautaire. Ce dossier soulève des discussions à savoir qui peut porter un tel projet et déposer une demande au MFFP. Des éclaircissements sont apportés en ce sens. Notamment, cela revient à un OBNL local et non au GREIBJ. Les membres se questionnent à savoir quelle serait la suite des choses. Il y aurait lieu d'informer les organismes admissibles et de sensibiliser les élus.	Sur proposition de M. Denis Chiasson, dûment appuyé par M. Martin Blanchet, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal tel que présenté.
4. Lecture et suivi du compte-rendu de la première	L'animateur introduit ce point en mentionnant que les comptes-rendus des comités techniques sont	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
<p>rencontre du comité technique sur l'encadrement visuel</p>	<p>présentés pour information, qu'ils n'ont pas à être adoptés. L'animateur rappelle le contexte ayant mené à l'élaboration d'un enjeu sur l'encadrement visuel, à savoir certaines coupes réalisées le long de la route du Nord. Il résume les actions qui ont été proposées et les discussions tenues en comité technique. Il était question notamment d'évaluer l'impact sur les attributions et sur les aspects opérationnels entourant la récolte, découlant de l'application d'une modalité pour maintenir l'encadrement visuel. Un délégué du groupe des BGA et membre du comité technique apporte certaines précisions. La question des modalités actuelles, ce qui est permis ou non dans le cadre du régime de la coupe en mosaïque, soulève des discussions entre le MFFP et le représentant des BGA. Il y a lieu d'établir une distinction entre les chemins forestiers, selon la catégorie de chemins, la valeur panoramique et l'aspect sécurité. La loi permet de récolter jusqu'au chemin dans le cadre du régime de la coupe en mosaïque, mais ce n'est pas une obligation aux dires de l'observateur du MFFP. D'ailleurs, ce dernier mentionne qu'à la suite de la rencontre de mai, les autorités du MFFP ont décidé de maintenir une bande de 30 mètres de part et d'autre de la route du Nord. L'animateur demande si dans ce cas, on peut clore les travaux du comité technique. Dans le cas de la route du Nord, la décision est prise, mais d'autres chemins pourraient soulever des préoccupations de même nature. Le maintien d'une bande de 30 mètres de part et d'autre d'un chemin a une incidence non seulement sur le volume des attributions, mais également sur des considérations opérationnelles, notamment les endroits où il est possible d'empiler du bois. Un délégué du groupe des BGA exprime son désaccord avec le fait que le MFFP ait pris la décision d'exclure une bande de 30 mètres de part et d'autre de la route du Nord sans attendre l'aboutissement des travaux du comité technique et que la table de GIRT exprime une position consensuelle. L'animateur exprime également sa déception devant le caractère prématuré de la décision du MFFP, bien que la majorité des membres puissent être en accord avec cette décision. Les représentants du MFFP justifient le fait qu'ils aient pris rapidement leur décision en prétextant que tous les</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>membres leur apparaissaient favorables avec une telle décision. D'autres membres expriment que de leur point de vue il y a eu un manque quant à la façon de faire du MFFP. L'animateur soulève une crainte à la suite d'une telle décision prématurée du MFFP, que certains délégués adoptent une position défensive et fermée pour d'autres enjeux dans l'avenir, notamment les BGA en regard d'enjeux qui pourraient affecter les attributions forestières.</p> <p>Si telle est la décision du MFFP, de maintenir une bande de 30 mètres de part et d'autre de la route du Nord, l'animateur demande si tous les délégués sont d'accord. Un délégué du groupe des BGA exprime son désaccord, que le travail de la table de GIRT n'a servi à rien et qu'à l'avenir, il adressera ses demandes directement au MFFP sans passer par la table de GIRT, notamment via la grille de gestion des écarts. Un observateur du MFFP mentionne que même la grille de gestion des écarts a fait l'objet d'une consultation à la table de GIRT. Une observatrice et un délégué rectifient en mentionnant que la table de GIRT a été informée seulement. Au bénéfice de tous les membres présents, l'animateur explique en quoi consiste une grille de gestion des écarts et son utilité. Il soulève les répercussions probables en lien avec la grille de gestion des écarts, si les BGA décident d'adresser une demande directement au MFFP sans passer par la table de GIRT. L'observateur du MFFP résume les motifs de sa décision, adresse ses excuses aux membres présents et invite les membres qui seraient en désaccord avec sa décision à lui en faire part s'il y a lieu. L'animateur demande s'il y a des membres présents qui sont en désaccord avec la décision du MFFP. Un délégué du groupe des BGA mentionne que nous n'avons pas le choix de nous plier aux décisions du MFFP, mais qu'à l'avenir, s'il souhaite récolter jusqu'au chemin par exemple, il adressera sa demande directement au MFFP sans passer par la table de GIRT et qu'au besoin, il aura recours à la grille de gestion des écarts. L'observateur confirme qu'il s'agit d'une procédure valable, que cela a déjà été fait dans le passé et qu'en plus, une modification accordée en vertu de la grille de gestion des écarts n'a pas à passer en consultation publique.</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>Pour l'animateur, si tel est le cas, il lui apparaît opportun de ramener la grille de gestion des écarts à la table de GIRT pour que cette dernière soit réellement consultée et non seulement informée, que les membres soient pleinement conscients des tenants et aboutissants d'une telle grille. Pour revenir à la question de départ, l'animateur demande à l'ensemble des délégués s'ils sont tous en accord avec la décision du MFFP. Un délégué tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'une position de la table de GIRT, mais d'une décision unilatérale du MFFP. Pour lui, la distinction est majeure. Un autre délégué mentionne que la vraie question serait plutôt de savoir si cette décision viendrait bloquer le mécanisme d'exception. En synthèse, l'animateur mentionne qu'à la suite de la décision du MFFP, il ne sera plus permis de récolter dans une bande de 30 mètres de part et d'autre de la route du Nord. Selon sa compréhension, aucun membre ne s'oppose à cette décision, que la majorité des membres sont visiblement en accord avec cette décision, pas nécessairement tous les membres. S'il y avait une préoccupation pour une bande de 30 mètres dans un autre secteur, il faudra être vigilant et ramener la préoccupation à la table de GIRT. La décision du MFFP vient clore le dossier sur les travaux du comité technique. Éventuellement, on pourra reprendre les travaux avec d'autres chemins ou sentiers.</p>	
<p>5. Lecture et suivi du compte-rendu de la première rencontre du comité technique sur la villégiature</p>	<p>L'animateur fait une mise en contexte et rappelle qu'il y a quelques années, quatre modalités avaient été convenues entre les villégiateurs de quatre lacs, le MFFP et les BGA, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser de la récolte partielle dans les secteurs sensibles</li> <li>• Réaliser les accès à la récolte en chemins d'hiver plutôt qu'en chemins permanents</li> <li>• Signaler la présence de certaines espèces fauniques, lorsqu'observées</li> <li>• Maintenir des bandes de protection de 60 mètres en bordure des lacs et des cours d'eau.</li> </ul> <p>Lors de la rencontre de mai, la table de GIRT a demandé la mise en œuvre d'un comité technique sur le développement de la villégiature. Ce comité devait</p>	<p>L'animateur invitera les villes de Chapais et de Chibougamau à se joindre au comité technique quand viendra le temps d'établir un zonage pour le développement de la villégiature.</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>faire un travail en trois étapes dont la première consistait à prendre connaissance des attentes et des préoccupations des villégiateurs. Une première rencontre élargie a donc été tenue avec la présence de plusieurs représentants des associations de villégiateurs. Cette rencontre a permis d'apporter certains éclaircissements à savoir notamment pourquoi les villégiateurs souhaitent restreindre le développement de chemins permanents. La deuxième étape du comité technique consiste à établir un zonage. À cet effet, l'animateur informe les membres qu'il a eu une rencontre avec la mairesse de Chibougamau et que cette dernière souhaite qu'il y ait un arrimage avec le plan d'urbanisme actuellement en élaboration à la ville. L'animateur précise l'envergure de la municipalité de Chibougamau qui sera assujéti au plan d'urbanisme. Aussi, la mairesse demande qu'il n'y ait pas de zonage qui soit établi avant que la municipalité de Chibougamau et son département d'urbanisme n'aient été consultés. Les travaux du comité technique sont donc au point mort pour le moment. Des discussions sont soulevées sur le contour proposé initialement et sur sa validité. L'animateur reprend ce qui a été décidé lors de la rencontre de mai et les trois mandats qui ont été donnés au comité technique, notamment l'établissement d'un zonage. Les discussions se poursuivent sur la manière dont le zonage initialement proposé a été établi, sa révision et les personnes interpellées. La déléguée du groupe du développement économique local fait valoir que la ville de Chapais devrait également être interpellée dans le cadre de cette démarche. Les villes seront interpellées dans le cadre de cette action visant à établir un zonage.</p> <p>Une question est posée à savoir si l'établissement de FHVC fait toujours partie des moyens envisagés pour établir des mesures de protection pour le développement de la villégiature. Les délégués du groupe des BGA et l'observateur du MFFP apportent certaines précisions concernant les FHVC et celle établie à proximité de secteurs de villégiature.</p>	
6. Correspondance	La table de GIRT a été mise en copie conforme d'une lettre transmise par la ville de Chapais au MERN et au	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>MFFP, concernant l'attribution de droits exclusifs sur certains sentiers VHR. L'animateur rappelle le contexte de cette correspondance et le suivi qui en a été fait. L'observateur et le planificateur du MFFP apportent quelques éléments de suivi sur le dossier.</p>	
<p>7. Grille des enjeux</p>	<p>Une déléguée du groupe des PRAU mentionne qu'un comité est à pied d'œuvre pour identifier des lacs considérés stratégiques sur le territoire de la table de GIRT. Elle s'attend d'être en mesure de demander une convocation du comité technique sur la qualité de l'eau d'ici les fêtes.</p> <p>L'animateur reprend chacun des autres enjeux, en rappelle le contexte et apporte des éléments de suivi lorsqu'applicable. Des travaux sont actuellement en cours concernant certains enjeux fauniques, indépendamment du travail des tables de GIRT. L'animateur mentionne que le temps venu, le groupe de travail conjoint et le MFFP feront état des conclusions de leur travail à la table de GIRT. Entre temps, l'animateur rappelle que tous les enjeux inscrits dans la grille sont des enjeux de la table de GIRT et qu'à ce titre, les délégués peuvent y travailler s'ils le souhaitent.</p> <p>L'enjeu sur l'accès au territoire comporte trois besoins. Cet enjeu recoupe un autre enjeu très sensible qui est le maintien du caribou forestier. Les travaux sur cet enjeu doivent se coordonner avec les travaux du MFFP sur le caribou forestier. L'accès au territoire fait l'objet de travaux par différents comités, dont un sur les terres de catégorie II. L'observateur du MFFP mentionne qu'à ce comité, la principale préoccupation actuelle est de réduire les interconnexions entre les aires de trappe et de réduire la redondance des chemins. Concernant l'enjeu du caribou, la fermeture de certains chemins constitue le principal moyen en vue. Aussi, l'observateur du MFFP fait une mise en garde voulant qu'il soit éventuellement décidé par Québec de fermer certains chemins situés au nord de la route 113. Il mentionne quelques secteurs des plus sensibles, dont celui de la rivière Broadback et du parc Assinica.</p> <p>Un autre enjeu concerne la sécurité et l'ambiance en forêt. Cet enjeu avait été soulevé par le délégué du groupe des pourvoies. L'animateur rappelle certains</p>	



POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>moyens concrets qui avaient été établis, notamment la diffusion de l'information concernant les travaux à venir. Les membres discutent des moyens prévus à l'heure actuelle, dont la diffusion d'un calendrier hebdomadaire des opérations par les BGA. Or les secteurs attribués par le BMMB peuvent échapper à cette mesure. Pour s'assurer qu'une harmonisation semblable soit établie et respectée également pour les secteurs du BMMB, les représentants du MFFP invitent les utilisateurs à le faire valoir lors des consultations publiques.</p> <p>L'animateur termine de faire le tour des enjeux inscrits dans la grille et des actions en suivi. L'animateur invite les membres à lui faire part des enjeux sur lesquels ils souhaiteraient mettre une emphase à court terme. Il serait opportun de choisir un enjeu et d'y concentrer certains efforts d'ici la prochaine rencontre.</p>	
<p>a. Cartographie des chemins multi usages incluant les sentiers VHR</p>	<p>L'animateur invite les membres à regarder la carte interactive des chemins multi usages durant le souper. Le planificateur du MFFP affiche la carte en ligne et qui est disponible à partir de la section « membre » des tables de GIRT. L'animateur explique la manière de travailler avec cette carte et de transmettre des observations ou des demandes de modifications s'il y a lieu.</p>	
<p>8. Analyse de risque provincial concernant la norme de chaîne de traçabilité de FSC</p>	<p>Le délégué représentant Chantiers Chibougamau introduit sa présentation en précisant le contexte entourant l'établissement d'une chaîne de traçabilités et des actions réalisées jusqu'à maintenant. Il explique en quoi consistent une chaîne de traçabilité et les objectifs auxquels elle permet de répondre. En premier lieu, une telle chaîne permet d'informer le consommateur sur la provenance du bois qu'il achète. Il précise les éléments qui définissent le label FSC et FSC mixte. Ce dernier comporte une portion de bois provenant d'une forêt certifiée selon la norme FSC et une autre portion de bois provenant de territoire contrôlé. Chantiers Chibougamau est certifié FSC-aménagement et FSC-bois contrôlés. Pour cela, on doit pouvoir établir un système de diligence raisonnable et démontrer que les bois provenant de nos différents fournisseurs répondent à certains critères, lesquels permettent d'établir un certain niveau de risque. Pour y parvenir, différentes</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	analyses sont réalisées périodiquement à l'échelle des écorégions. Les différents critères sont expliqués et qualifiés pour le territoire concerné.	
9. PAFI-T 2018-2023 (MFFP)	Il y a déjà eu des présentations générales effectuées au printemps dernier sur les PAFI-T, concernant les principaux éléments qui en feront partie. Le planificateur du MFFP mentionne le contenu général des PAFI-T. Ils font maintenant l'objet d'une consultation aux tables de GIRT, et ce, jusqu'au 30 novembre. Les PAFI-T sont disponibles dans la section « membre » des tables de GIRT. Cette rencontre vient clore cet exercice de consultation aux tables de GIRT. Après le 30 novembre, il sera encore possible de faire valoir des préoccupations dans le cadre des consultations publiques.	
10. Modification PAFI-O 2018-2023 (MFFP)	<p>L'observateur du MFFP aborde brièvement les tenants et aboutissants liés à l'adoption de modifications dans le cadre du PAFI-O, notamment sur la possibilité forestière. Parmi les modifications proposées, certaines se retrouvent dans des secteurs reconnus sensibles pour le développement de la villégiature. Le planificateur du MFFP aborde les différentes modifications proposées. On y retrouve en grande partie des volumes dits à contrainte, soit des petites parcelles qui ont été laissées ici et là lors de travaux de récolte antérieure. L'observateur du MFFP attire l'attention des membres sur un secteur considéré très sensible où de la récolte a été prévue, notamment dans l'environnement d'un sentier de motoneige.</p> <p>Comme les cartes des PAFI-O modifiés ont été transmises par le MFFP dans un délai de moins de deux semaines avant la rencontre et après l'envoi de l'avis de convocation aux membres, aucune décision ne peut être prise dans le cadre de la rencontre. L'observateur du MFFP précisera le délai pour que la table de GIRT puisse émettre des commentaires et l'animateur en fera part à l'ensemble des membres. Si un délai ne peut être accordé, les membres seront invités à émettre leurs préoccupations dans le cadre des consultations publiques.</p> <p>Le représentant du groupe des utilisateurs de VHR émet une préoccupation relative au moment durant lequel se déroulent les travaux et au maintien de l'état</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>des sentiers. Il souhaiterait une harmonisation selon les saisons. Les secteurs d'intérêt recoupent les territoires des tables de GIRT de Waswanipi et d'Oujé-Bougoumou. Sachant que tous les groupes ne pourront être représentés à toutes les tables, les représentants du MFFP proposent de regarder également certaines portions des PAFI-O modifiés de ces autres territoires. Parmi les modifications proposées, il y a une demande de fermeture de chemin faite par Chantiers Chibougamau près du lac Pacific, en vue d'installer un pont amovible. Ce pont fait le lien entre un chemin permanent et un chemin d'hiver.</p>	
<p>11. Rapport de consultation publique</p>	<p>L'observateur du MFFP rappelle une demande qui avait été transmise au début de l'été, par Barrette Chapais au MFFP, pour construire un chemin au nord de l'usine de Chibougamau. Aucun commentaire n'a été reçu au MFFP concernant ce chemin. La ville de Chibougamau a également été consultée de façon particulière et n'avait aucune objection.</p>	
<p>12. Calendrier des rencontres 2019</p>	<p>L'animateur présente le calendrier 2019 et informe les délégués qu'on doit y prévoir 4 rencontres, soit une en janvier-février, une en juin, une en août-septembre et une dernière en novembre-décembre. Les dates possibles correspondent aux plages de dates en jaune. Il demande aux membres s'ils auraient déjà des dates à proposer. Les membres priorisent les semaines suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Première rencontre : dernière semaine de janvier;</li> <li>• Deuxième rencontre : première semaine de juin;</li> <li>• Troisième rencontre : deuxième semaine de septembre;</li> <li>• Quatrième rencontre : première semaine de décembre.</li> </ul> <p>Concernant l'heure des rencontres, les membres souhaitent maintenir 16 h 30.</p>	
<p>13. Points d'information et demandes des délégués</p>	<p>Les membres n'ont aucun point à ajouter à l'ordre du jour.</p>	
<p>14. Levée de la rencontre</p>	<p>La rencontre se termine à 20 h 30. La prochaine rencontre devrait avoir lieu dans la dernière semaine de janvier.</p>	<p>Sur proposition de M<sup>me</sup> Lise Aubin, dûment appuyé par M. Dave</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
		Lepage, il est unanimement convenu de lever la rencontre.

## ACRONYMES

BGA	Bénéficiaire de garantie d’approvisionnement
BMMB	Bureau de la mise en marché des bois
FHVC	Forêt de haute valeur pour la conservation
FSC	Forest Stewardship Council
GIRT	Gestion intégrée des ressources et du territoire
GREIBJ	Gouvernement régional d’Eeyou Istchee Baie-James
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PAFI-O	Plan d’aménagement forestier intégré opérationnel
PAFI-T	Plan d’aménagement forestier intégré tactique
PRAU	Permis de récolte pour l’approvisionnement d’usine
VHR	Véhicule hors route